

Chers-chères collègues
Mesdames, Messieurs

Nous en avons discuté début mai, lors de la session spéciale : la crise du coronavirus a mis en évidence de manière spectaculaire l'importance de la formation, de la recherche et de l'innovation. Les recherches sur ce virus, en particulier, ont rendu visible comme rarement auparavant le rôle éminent de la science. Lorsqu'il s'agit de lutter contre une calamité comme le Covid-19, la nécessité impérieuse de promouvoir l'innovation devient tout à fait évidente. Tant il est vrai que sans connaissances, il est impossible de développer les concepts et les technologies dont dépendent plus que jamais la santé publique, ainsi que l'économie mise aujourd'hui à si rude épreuve.

Par conséquent, lorsque le Parlement traitera de nouveau le cadre de financement quadriennal pour la formation, la recherche et l'innovation (message FRI 2021-2024), nous pourrons et devons montrer que nous ne cédon pas sur le financement du cadre FRI au profit de tendances aux économies liées au Covid-19. Et ces démarches d'économies doivent de toute façon être prises au sérieux compte tenu des nombreuses propositions en suspens.

Je suis très heureux que notre large groupe parlementaire échange régulièrement des connaissances et des informations afin que nous puissions travailler encore mieux et de façon plus coordonnée à la promotion de ces grandes qualités suisses que sont la formation, la recherche et l'innovation, atouts majeurs et fondamentaux pour notre pays, faut-il le rappeler. Dans cette optique, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre engagement et votre dévouement !

Je vous invite très cordialement à vous informer directement des derniers développements concernant la formation et l'innovation en venant assister à nos séances. L'invité de notre prochaine rencontre lors de la session d'automne en septembre sera M. Remo Lütolf, président du conseil d'administration d'InnovAARE AG à Villigen. Ses conclusions en tant qu'expert reconnu sur la scène suisse de l'innovation seront assurément des plus intéressantes.

Votre Damian Müller, Conseiller aux Etats
Président du GP FRI

P.S. Je serais ravi de vous accueillir en tant que membre de notre groupe parlementaire.

Un nouveau programme national de recherche : le « Covid-19 »

Le Conseil fédéral a très vite réagi : dès fin avril 2020, il a mis en route le nouveau programme national de recherche (PNR) "Covid-19". Les objectifs de ce programme sont très ambitieux : il s'agit de canaliser les compétences nationales existantes en matière de recherche et de les regrouper dans des projets de plus grande envergure. Le PNR "Covid-19" vise aussi à assurer la coordination avec les mesures spéciales en cours au niveau international. Le programme comprend des recherches sur les aspects fondamentaux de la biologie, de la pathogénicité et de l'immunogénicité du Sars-CoV-2, de nouvelles approches en épidémiologie et de nouvelles stratégies de prévention des infections. Son autre objectif important est la recherche et le développement de nouveaux vaccins et d'outils de diagnostic innovants.

19.065 Loi sur les EPF : oui à plus de sécurité juridique – non à moins d'indépendance CN, le 11 juin 2020

Le Conseil fédéral a proposé au Parlement des modifications de la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (EPF). L'objectif est de renforcer la sécurité juridique des institutions du domaine des EPF. Concrètement, les questions de gouvernement d'entreprise et les diverses recommandations du Contrôle fédéral des finances doivent être mises en œuvre. C'est une bonne chose dans la mesure où cela permettrait d'étendre et de renforcer le rôle et l'influence du Conseil des EPF. Les modifications prévues créent aussi une base légale pour les domaines d'activité du domaine des EPF, tels que la vente d'énergie électrique excédentaire produite ou achetée, le service de sécurité et la vidéosurveillance, ainsi que celles concernant l'âge de la retraite des professeurs. La Commission précise à juste titre que dans l'exercice de sa surveillance des EPF et des instituts de recherche, le Conseil des EPF doit toujours *les consulter* avant de formuler des recommandations ou, dans les cas justifiés, d'accorder des mandats. La Commission de l'éducation du Conseil national (CSEC-N) recommande également, à juste titre, de *supprimer la modification* selon laquelle les deux EPF et les instituts de recherche n'auront pas le droit de faire appel des décisions du Conseil des EPF.

En effet, nos écoles polytechniques fédérales et leurs institutions sont un modèle de réussite unique ; leur autonomie est la base sur laquelle elles peuvent fournir les performances d'innovation que l'on attend d'elles.

20.028 Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (Message FRI pour les années 2021 à 2024) SR, le 17 juin 2020

La CSEC-E a procédé en mai à des auditions et soumis le projet à un examen de détail. Le Conseil fédéral propose pour les années 2021-2024 une enveloppe d'environ 28 milliards de francs pour l'ensemble du domaine FRI, soit quelque 2 milliards de plus que pour la période 2017-2020. Cela correspondrait à une croissance annuelle de 2,2% de ces ressources – soit nettement inférieure, malheureusement, aux 2,5% qui ont été évalués au départ. La Commission recommande à présent une augmentation de 200,3 millions. Le GP FRI soutient en particulier la demande d'augmentation du plafond de dépenses du Fonds national suisse de la recherche d'environ 19 millions. De même, la promotion de l'innovation via Innosuisse doit bénéficier de 130 millions supplémentaires. Et les institutions de recherche d'importance nationale recevraient 39 millions supplémentaires.

Nous insistons sur le fait que, compte tenu des ressources nécessaires pour faire face à la crise du coronavirus, il est tout sauf opportun de procéder à des coupes dans le domaine des FRI. Se priver d'un volume suffisant de fonds au service de la formation, de la recherche et de l'innovation causerait un préjudice inutile à l'économie et à la société. En même temps, il est important que la Suisse participe à nouveau pleinement au programme-cadre de recherche "Horizon Europe" de l'UE. Dans ce contexte, la proposition de lever le gel du crédit sur les fonds supplémentaires, dont le volume dépend des dépenses encore inconnues pour la participation aux programmes de l'UE, est également la bienvenue, puisqu'elle renforce un peu le degré de certitude en matière de planification.

19.072 Coopération en matière de formation : la révision de la loi fédérale s'impose SR, le 8 juin 2020

Le Conseil des Etats n'ayant pas pu traiter ce dossier, à l'ordre du jour le 16 mars déjà, à cause des mesures imposées par la crise sanitaire, nous vous en donnons à nouveau un bref résumé. La Commission de la formation du Conseil des Etats (CSEC-E) a approuvé cette révision. La loi révisée est un projet de modernisation. Elle vise à garantir que la coopération et la mobilité internationales dans le domaine de la formation continuent de bénéficier d'un soutien efficace à l'avenir. Il est bon qu'elle devienne une base juridique utile tant pour l'association à des programmes de formation de l'UE que pour la mise en œuvre des propres programmes de soutien de la Suisse. Contrairement au Conseil fédéral, la CSEC-E met l'accent sur le rôle du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). C'est logique, compte tenu du rôle primordial qui est celui du SEFRI dans l'attribution des aides. Le Conseil des Etats devrait traiter rapidement ce projet lors de la session d'été, sans tailler dans la version du Conseil fédéral.

19.070 Loi fédérale sur la Haute école fédérale en formation professionnelle (Loi sur la HEFP) SR, le 17 juin 2020

Le Conseil fédéral propose de transformer par la loi un « Institut des hautes études » en « Haute école ». La loi fédérale sur l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (loi sur l'IFFP) se réduit actuellement à quelques articles de la loi fédérale sur la formation professionnelle et toutes ses autres dispositions font l'objet d'ordonnances. Pour des raisons liées aux normes du gouvernement d'entreprise de la Confédération, ce dispositif est aujourd'hui insuffisant. Comme pour d'autres institutions comparables de la Confédération, le projet de loi sur la HEFP crée une base légale sous la forme d'une loi d'organisation. Celle-ci comporte les dispositions fondamentales régissant les tâches, la collaboration, les diplômes d'enseignement et autres titres délivrés, l'organisation, le droit du personnel, le financement, la surveillance fédérale, les sanctions et le traitement des données personnelles.

Je me réjouis d'ores et déjà de pouvoir vous saluer tous à notre réunion de session. Nous accueillerons avec plaisir votre inscription à l'adresse suivante : info@pgbfi.ch

Le GP FRI s'engage en faveur d'un pôle suisse de la recherche attrayant, offrant des postes intéressants pour le personnel qualifié autochtone et étranger et continuant de jouer le rôle de moteur de l'innovation pour la Suisse. C'est à cette seule condition que la recherche et l'innovation pourront demain comme hier porter des fruits pour le bien de tous.

Votre Damian Müller, Conseiller aux Etats
Président du GP FRI

Groupe parlementaire pour la Formation, la Recherche et l'Innovation GP FRI

Nordstrasse 15, Boîte postale, CH-8021 Zurich

T. +41 44 368 17 11

info@pgbfi.ch

www.pgbfi.ch

Agenda de la réunion de session du jeudi 24 septembre 2020

**"Parc suisse de l'innovation : nous mettons en réseau l'économie et la science"
Le travail FRI dans la pratique**

Par M. Remo Lütolf
Président du Conseil d'administration d'InnovAARE AG, Villigen
Membre du Conseil de la HES du Nord-ouest de la Suisse FHNW

Jeudi 24 septembre 2020, dès 12h30 (repas) jusqu'à 14h30
Hotel Bellevue Palace, Berne

Début de la séance : 13h00

Programme

Dès 12h30	Apéritif et repas
13h15	Accueil et introduction par le Conseiller aux Etats Damian Müller , président du groupe parlementaire Formation, Recherche et Innovation GP FRI « Message FRI: Comment nous pourrions assurer des prestations innovantes »
13h30	Exposé de Remo Lütolf Président du Conseil d'administration de InnovAARE AG, Villigen « Parc suisse de l'innovation : nous mettons en réseau l'économie et la science : La FRI dans la pratique »
14h00	Questions et discussion - réseautage
14h30	Clôture